



24 juin 2019

Viaduc de Riddes

Limitation du trafic poids lourds excédant 40 tonnes

Dans le cadre des travaux planifiés sur l'A9, qui se déroulent actuellement sur le secteur Saxon-Riddes, les inspections ordinaires des ouvrages d'art ont mis en lumière des dégradations sur le viaduc de Riddes (sortie numéro 24). A titre de précaution, des limitations du trafic poids lourds supérieur à 40 tonnes vont être mises en place dès lundi, à partir de 15 heures.

Le chantier de rénovation de l'autoroute dans la région de Martigny se concentre actuellement sur le secteur Saxon-Riddes. Dans ce cadre, des inspections des ouvrages d'art sont réalisées systématiquement, conjointement entre le Canton et la Confédération.

Propriété conjointe de l'Office Fédéral des routes et du Canton du Valais, cet ouvrage permet à la route cantonale T9 de passer sur le Rhône, sur plusieurs routes et chemins communaux, sur l'autoroute A9 ainsi que sur les voies CFF de la ligne ferroviaire du Simplon.

Lors de ces inspections planifiées, des dégradations ont été mises en lumière. En effet, certaines fenêtres de test réalisées pour évaluer l'état des câbles de précontraintes mais aussi les relevés visuels à l'intérieur des caissons ont relevé des dégradations sur certains éléments d'ouvrages.

Bien que la sécurité structurale du viaduc ne soit en l'état pas en péril, et jusqu'à investigations complémentaires réalisées, des mesures de limitation du trafic poids lourds seront mises en place, selon le principe de précaution.

Dès lors, les transports exceptionnels (trafic supérieur à 40 tonnes) seront interdits et les poids lourds devront laisser un espacement de 50 mètres entre chaque véhicule.

Les décisions définitives concernant le maintien de ces mesures, les éventuelles autres restrictions ou encore les travaux à entreprendre sur le viaduc, seront communiquées durant l'été 2019.

Personnes de contact

Vincent Pellissier, chef du Service de la mobilité, 027 606 35 05

